



Fermeture de compte bancaire

Par **nickzenick**, le **26/04/2014** à **23:37**

Bonjour,

mon compte bancaire est resté pendant 6 mois sans solde, et sans mouvements autres que les prelevements de frais de gestion de compte. Petit à petit un découvert s'est donc créé jusqu'à -108 euros (découvert relativement modeste).

Ma banque me signale (a posteriori puisque je n'ai pas reçu le recommandé qu'ils m'ont envoyé) qu'ils ne sont plus intéressés par ma clientèle, et donc qu'ils ont procédé à la fermeture de mon compte.

Est-ce legal de fermer ainsi un compte? que puis je faire?

Merci!!!

Nicolas